

## ➤ COMPOSANTES DE LA FORMATION

UC 1 : Accueil des publics adolescents et adultes avant et après la pratique afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de la pratique Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure.

UC 2 : Encadrement de la pratique de VNM, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation en vigueur.

UC 3 : Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

Plus d'infos : [www.rncp.cncp.gouv.fr](http://www.rncp.cncp.gouv.fr)



Toutes nos vidéos métiers sur [www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

## ➤ EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Permis côtier
- Permis eaux intérieures
- CRR (certificat restreint de radiotéléphonie)
- Certificat médical de moins de 3 mois
- Prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1)
- Attestation natation

## ➤ CALENDRIER DES FORMATIONS

FF motonautique : [www.ffmotonautique.com](http://www.ffmotonautique.com)

## ➤ PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
CQP assistant moniteur motonautique	Animation de séances de découverte et d'initiation à la pratique du motonautisme au moyen du support véhicule nautique à moteur (VNM).	Sous l'autorité d'un référent, le titulaire du CQP encadre : - 2 VNM maximum ; - ou 4 VNM à vue du référent. Le référent est titulaire : - d'un diplôme d'Etat à compétence motonautique de niveau IV ou supérieur ; - ou du brevet fédéral jet 2e degré délivré par la Fédération française motonautique jusqu'au 28 août 2007. Le nombre de titulaires du CQP placés sous l'autorité du référent ne peut être supérieur à 2 ou à 1, dans le cas où il encadre 4 VNM à vue. À l'exclusion du temps scolaire contraint pour le public scolaire.